

Le 14 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 janvier 2025 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Monsieur Ian Gray, conseiller

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

ABSENTS

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Madame Isabel Boulay, conseillère

Ainsi que Mme Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2025-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 janvier 2025 à 19 h 34.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2025-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 janvier 2025 soit et il est, par les présentes, adopté en ajoutant aux affaires nouvelles les deux points suivants :

12.1. Mesure disciplinaire – employé(e) numéro 243

12.2. Nomination d'un officier municipal responsable de l'application des règlements municipaux

ADOPTÉE

Le 14 janvier 2025

2025-01-003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par M. Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 sans modification.

ADOPTÉE

2025-01-004 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 17 décembre 2024 sans modification.

ADOPTÉE

2025-01-005 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par M. Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2025-01-006 **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 680 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par M. Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 680 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2025 ».

ADOPTÉE

Le 14 janvier 2025

2025-01-007 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de 327 811,50 \$.

ADOPTÉE

2025-01-008 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2025**

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement suivant les limites budgétaires autorisées, soit par résolution, soit par règlement, soit par contrat en vigueur, des dépenses incompressibles suivantes :

- Salaires et allocations des élus et employés de la Municipalité;
- Contributions de l'employeur;
- Contrats approuvés par résolution du conseil municipal;
- Services de communication;
- Services d'électricité et de chauffage;
- Frais d'immatriculation des véhicules;
- Divers droits, cotisations, abonnements et licences;
- Assurances générales et collectives;
- Service de la dette (capital et intérêts);
- Frais de carburant et déplacements;
- Toute autre dépense pour laquelle la Municipalité encourrait des pénalités si elle n'était autrement payée dans les délais impartis entre le fournisseur et la Municipalité et dont la dépense est déjà autorisée par cette dernière le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-01-009 **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2025;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2025 soit établie à trente-sept mille sept cent dix-neuf dollars (37 719 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

Le 14 janvier 2025

2025-01-010 **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2025;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2025 soit établie à cent soixante-sept mille cinquante et un dollars (167 051 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

2025-01-011 **SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires des services policiers présentées par la Sûreté du Québec pour l'année 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2025;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2025 soit établie à deux cent seize mille sept cent soixante-quatre dollars (216 764 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

2025-01-012 **AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exercice financier 2025;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2025 soit établie à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars (49 998 \$);

Le 14 janvier 2025

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

2025-01-013 **VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Ville de Pincourt pour l'année 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2025;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2025 pour l'assainissement des eaux usées soit établie à quatre cent trente-deux mille cent douze dollars (432 112 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

2025-01-014 **ENTENTE / APPLICATION DES CONTRATS DE TRAVAIL EN VIGUEUR POUR LE PERSONNEL CADRE / INDEXATION POUR L'ANNÉE 2025**

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE FIXER l'application des clauses d'augmentation des contrats de travail en vigueur pour le personnel cadre à un maximum de 3 % pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2025-01-015 **DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI IMPARTI PAR LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE 3E GÉNÉRATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération (SADR3) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 2 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR3, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Le 14 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de préparation des règlements sur la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanismes sont débutés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit terminer la rédaction des projets de règlements et amorcer la procédure d'adoption en juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se laisser une marge de manœuvre pour se conformer aux derniers ajustements requis découlant des activités prévues de consultation publique et de la préanalyse de conformité de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder une prolongation du délai jusqu'au 15 janvier 2026 pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

2025-01-016

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE / CIRCUIT ÉLECTRIQUE / ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil veut procéder à l'acquisition de bornes de recharge afin d'améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques à proximité du parc Donat-Bouthillier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil souhaite offrir son soutien aux automobilistes qui font le choix de rouler à l'électricité pour ainsi promouvoir le principe du développement durable et favoriser les choix écoresponsables sur son territoire;

ATTENDU l'opportunité pour la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil de se prévaloir du Programme de subvention de 4 500 bornes du circuit électrique d'Hydro-Québec;

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'administration municipale à soumettre une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention pour l'achat et l'installation de bornes de recharge dans les stationnements municipaux à proximité du parc Donat-Bouthillier;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil s'engage à respecter les engagements dudit programme une fois l'acceptation reçue;

QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil octroi une permission d'occupation pour une période de 10 ans du lot numéro 5 299 227;

Le 14 janvier 2025

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, l'entente de partenariat à intervenir entre Hydro-Québec et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil permettant le déploiement de bornes de recharge du Circuit électrique ainsi que tous documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-01-017 **MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ(E) NUMÉRO 243**

CONSIDÉRANT le rapport soumis aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les manquements reprochés à l'employé(e) numéro 243 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature ainsi que de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une suspension sans traitement de trois (3) jours ouvrables soit imposée à l'employé(e) numéro 243 le 15 janvier 2025 et qu'en ce sens, la lettre de suspension remise à l'employé soit entérinée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires et à en informer les employés concernés aux fins du traitement de cette résolution.

QUE l'employé(e) soit avisé(e) que toute récidive de sa part entraînera une progression des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

ADOPTÉE

2025-01-018 **NOMINATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est PROPOSÉ par M. Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER QUE M. Claude Jalbert, soit nommé comme fonctionnaire désigné aux fins de l'application et des pouvoirs des règlements municipaux suivants :

- Règlement numéro 656 – Règlement sur les nuisances – RMH 450;
- Règlement numéro 660 – Règlement relatif à la circulation – RMH 399;
- Règlement numéro 663 – Règlement relatif au stationnement – RMH 330 et ses amendements;
- Règlement numéro 671 – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le 14 janvier 2025

2025-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 14 janvier 2025 à 19 h 48.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Isabelle Perron
Directrice générale et greffière-trésorière